



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1999/809  
21 juillet 1999  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATÉE DU 21 JUILLET 1999, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PAR  
LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA GÉORGIE AUPRÈS DE L'ORGANISATION  
DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint la lettre datée du  
19 juillet 1999 que vous adresse le Président de la Géorgie, M. Edouard  
Chevardnadze, sur la situation en Abkhazie (Géorgie) (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la  
présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la Géorgie  
auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

(Signé) Peter CHKHEIDZE

ANNEXE

Lettre datée du 19 juillet 1999, adressée au Secrétaire général  
par le Président de la Géorgie

Au nom du Gouvernement et du peuple géorgiens, je tiens à vous exprimer ma gratitude pour les efforts que vous n'avez cessé de déployer pour qu'on parvienne à un règlement politique global en Abkhazie (Géorgie).

Depuis six ans, l'Organisation des Nations Unies joue un rôle actif dans la recherche de la paix en Abkhazie et contribue grandement à faciliter le long processus de règlement pacifique du conflit en cours dans ce pays. Depuis six ans, l'Organisation des Nations Unies, le Groupe des Amis du Secrétaire général et la Fédération de Russie jouent un rôle de facilitateurs dans le processus en cours de rétablissement de l'intégrité territoriale de la Géorgie. Ce processus a toutefois été mis en péril par des accidents de parcours qui ont aggravé les conditions socio-économiques des réfugiés et des personnes déplacées. Comme en témoignent les événements tragiques de mai 1998, plus de 40 000 personnes, retournées spontanément chez elles dans la région de Gali, se sont enfuies pour la deuxième fois en laissant derrière elles une centaine de morts et leurs biens détruits – biens qui avaient été reconstruits avec l'aide de la communauté internationale.

Malheureusement, les séparatistes abkhazes poursuivent leurs actes de violence à l'encontre de la population géorgienne et menacent sérieusement le processus de paix. Les déclarations faites par les autorités abkhazes quant à une répétition possible des événements qui s'étaient produits en mai 1998 sont particulièrement inquiétantes. Les séparatistes comptent organiser de prétendues élections présidentielles cet automne, ce qui montre clairement que l'influence de ces forces qui veulent maintenir le statu quo dans la zone de conflit reste forte.

La Géorgie appuie pleinement l'opération menée par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et la Fédération de Russie au Kosovo dans le cadre de la résolution du Conseil de sécurité. Nous pensons que seules des mesures résolues de ce genre pouvaient mettre un terme aux événements tragiques dans cette région si troublée. La situation en Abkhazie ne pouvant être totalement assimilée à celle du Kosovo, il serait difficile d'y appliquer les mêmes mécanismes d'imposition de la paix pour régler le conflit. Il convient toutefois de rappeler que toutes deux sont le théâtre d'actes de nettoyage ethnique et de violences ethniques. Dans le cas du Kosovo, la violence s'exerce contre des minorités, alors qu'en Abkhazie, aussi paradoxal que cela paraisse, la minorité ethnique est la source et non la cible des violences, avec l'appui vigoureux de forces extérieures. Les causes des deux conflits sont également similaires et prennent racine dans un passé communiste totalitaire.

Le sort de 300 000 réfugiés et personnes déplacées qui attendent désespérément depuis six ans de retourner chez eux et des milliers de victimes civiles assassinées par les séparatistes ne peut être considéré que comme le résultat de nettoyage ethnique.

Bien que l'Organisation des Nations Unies ne soit peut-être pas en mesure de lancer en Géorgie une opération similaire à celle du Kosovo, je suis convaincu que l'Organisation des Nations Unies devrait adopter une position plus ferme et intransigeante envers les séparatistes, qui ne tiennent manifestement aucun compte de toutes les résolutions du Conseil de sécurité. C'est le refus de respecter les décisions de l'ONU qui a été à l'origine de l'opération menée au Kosovo. Les organisations internationales doivent faire preuve d'une détermination sans faille à l'égard de ceux qui font fi de la volonté de la communauté mondiale.

J'espère que le rapport que vous présenterez au Conseil de sécurité sur la situation en Abkhazie (Géorgie) donnera une évaluation plus sévère de la politique de destruction menée par le régime des séparatistes abkhazes, qui continue à entraver le processus de retour des réfugiés et des personnes déplacées. L'initiative unilatérale des dirigeants abkhazes concernant le retour des réfugiés s'est limitée jusqu'à présent à des paroles vides de sens.

J'espère également que vous appuierez activement notre demande tendant à ce que, dans la résolution sur l'Abkhazie (Géorgie), le Conseil de sécurité prévienne le régime séparatiste que de nouvelles mesures plus rigoureuses seront prises s'il continue à ne pas se conformer aux exigences du Conseil, tant en ce qui concerne le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Géorgie que le début immédiat du retour dans la sécurité et la dignité de tous les réfugiés et personnes déplacées. Le Conseil devrait également qualifier d'illégitime la tenue de prétendues élections, à tous les niveaux, sur le territoire de l'Abkhazie, tant que le processus de retour des réfugiés et des personnes déplacées ne sera pas achevé.

Dans sa résolution, le Conseil de sécurité devrait également tenir compte des documents finals des Sommets de Budapest et de Lisbonne concernant la situation en Abkhazie (Géorgie), en insistant sur le fait que des actes de nettoyage ethnique ont été commis contre la population géorgienne.

Je le répète : nous ne demandons pas une opération d'imposition de la paix similaire à celle qui est en cours au Kosovo. Nous continuons à vouloir un règlement pacifique du conflit. Mais si les résolutions du Conseil de sécurité ne donnent pas un compte rendu clair et ferme de la politique de destruction des séparatistes, nous pourrions ne plus être en mesure d'empêcher des actes spontanés de la part des réfugiés et les graves conséquences qu'auraient de tels actes pour la paix et la sécurité de la région.

Le Conseil devrait envisager de toute urgence la reprise complète des fonctions de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) telles qu'elles sont décrites dans le mandat de la Mission, notamment le renforcement de la surveillance de la situation des droits de l'homme. Nous considérons que la sécurité de ceux qui reviennent dans le pays ne peut être garantie que si la MONUG fonctionne complètement. Nous vous demandons donc de reprendre les consultations sur les propositions figurant dans votre rapport du 11 mai 1998 (S/1998/375), concernant la création d'unités d'autoprotection. J'estime également qu'il est temps d'engager des consultations pour confier à la MONUG des fonctions de police.

Je tiens à répéter que nous sommes prêts à entamer immédiatement un dialogue politique sur l'octroi d'un plus grand degré d'autonomie à l'Abkhazie à l'intérieur de l'État géorgien. À cet égard, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir définir un schéma pour les négociations entre la partie géorgienne et la partie abkhaze.

Je vous remercie de l'attention que vous consacrerez à ces questions.

(Signé) Edouard CHEVARDNADZE

-----